

NOTE D'INFORMATION POUR LES ONG COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

138ème session

26 juin - 28 juillet 2023 Palais Wilson, Genève

Les membres du Comité des droits de l'homme

Le Comité des droits de l'homme (ci-après "le Comité") est composé de 18 membres, siégeant à titre personnel.

États parties à examiner

Le Comité examinera le rapport et la situation des pays suivants :

Brésil (3ème) Lesotho (2ème)
Burundi (3ème) Somalie (1er)
Colombie (8ème) Etat de Palestine (1er)
Chypre (5ème) Ouganda (2ème)

Liste des questions et liste des questions avant le rapport

La liste des questions sera adoptée sur :

Honduras (3ème) Suriname (4ème)

La liste des questions préalables à l'établissement des rapports (LOIPR) sera adoptée :

Jamaïque (5ème) République de Moldavie (4ème)

Documentation

Les rapports des États parties, l'ordre du jour provisoire (CCPR/C/138/1) et d'autres documents relatifs à la session sont affichés sur la page web de la session du Comité (138). th

Adoption des observations finales, de la liste des points à traiter et de la liste des points à traiter avant le rapport

Après avoir examiné les rapports des États parties au cours de la session, le Comité adoptera, lors d'une réunion à huis clos, des observations finales qui aideront les États parties concernés à mettre en œuvre le Pacte. Ces observations finales soulignent les aspects positifs, les principaux sujets de préoccupation et les recommandations du Comité sur la manière de relever les défis auxquels les États parties sont confrontés. Une fois les observations finales adoptées, les documents

seront affichés sur la page web du Comité sous la session concernée.

Le comité adoptera également une liste de questions à transmettre aux États parties. Les États parties devront à leur tour soumettre des réponses à la liste des points à traiter. La liste des questions et les réponses seront publiées sur la page web du Comité.

Pour les États parties qui présentent un rapport dans le cadre de la procédure simplifiée de présentation des rapports, le comité adoptera une liste de points à traiter avant la présentation du rapport (LOIPR). Les réponses de l'État partie constitueront son rapport périodique.

Rapport de suivi des observations finales

Le Comité examine à chaque session le rapport sur les informations reçues et les activités entreprises dans le cadre du suivi des observations finales.

Pour cette session, le Comité examinera

Mexique (CCPR/C/MEX/FCO/6)
Niger (CCPR/C/NER/FCO/2)
Portugal (CCPR/C/PRT/FCO/5)
Sénégal (CCPR/C/SEN/FCO/5)

Les ONG peuvent fournir des informations sur les rapports de suivi soumis par les États parties au Secrétariat, qui peuvent être affichés sur le web. Vous pouvez vous référer à la note du Comité sur la procédure de suivi des observations finales pour plus de détails.

Contributions écrites des ONG

Le Comité accueille favorablement les informations écrites, qui doivent être aussi précises, fiables et objectives que possible, émanant d'organisations internationales, régionales, nationales et locales. Les "rapports alternatifs" des ONG qui suivent la même forme de présentation que les rapports soumis par le gouvernement concerné sont bienvenus. Les informations/rapports doivent identifier l'ONG qui les soumet, les informations anonymes n'étant pas acceptées, et être rédigés dans un langage non abusif. Les informations doivent être pertinentes par rapport au mandat du Comité et à l'examen du rapport de l'État



partie. Les informations doivent être pertinentes pour le mandat du Comité et l'examen du rapport de l'État partie. Les informations ne doivent pas contenir de noms de victimes, sauf si elles sont liées à des affaires publiques ou si le consentement des victimes ou de leurs familles a été obtenu.

Toutes les soumissions au Comité doivent être :

- 1. Les documents doivent être soumis au secrétariat en anglais, en français ou en espagnol. La plupart des membres du Comité utilisant l'anglais comme langue de travail, les documents soumis en français et en espagnol doivent, dans la mesure du possible, être traduits en anglais. Veuillez noter que le Secrétariat de l'ONU ne traduit pas les documents soumis par les ONG.
- **2.** Soumis dans les délais afin que les task-forces nationales et les autres membres du comité aient le temps de lire les rapports avant la session.
 - La date limite de soumission des informations sur les États qui seront examinés dans le cadre de la procédure de suivi est fixée au <u>3 AVRIL</u> <u>2023.</u> La soumission doit être limitée à un maximum de 3 500 mots.
 - La date limite pour la communication d'informations concernant les États sur lesquels la liste des points à traiter et la liste des points à traiter avant l'établissement du rapport seront adoptées est le <u>2 MAI 2023</u>. La soumission doit être limitée à un maximum de 10 000 mots.
 - La date limite de soumission des informations sur les États parties devant être examinés par le Comité est 29 MAI 2023. La soumission doit être limitée à un maximum de 10 000 mots.
- **3.** Fourni sous forme électronique au format Word ou PDF uniquement.

VEUILLEZ INDIQUER SI LA **SOUMISSION PEUT** OU NON **ÊTRE PUBLIÉE** SUR LE SITE WEB DU COMITÉ.

Briefings formels et informels

Les représentants des ONG sont invités à assister aux réunions publiques du Comité en tant qu'observateurs et n'auront pas la possibilité de s'adresser au Comité au cours des dialogues constructifs avec la délégation de l'État partie. Néanmoins, les **ONG qui ont fourni une contribution écrite** au Comité pourraient avoir la possibilité de s'adresser au Comité en privé au cours de la session par le biais de l'une ou des deux séances d'information :

- Briefings formels réunion plénière à huis clos avec interprétation en anglais, français et espagnol. Ces réunions sont prévues dans le programme de travail.
- Briefings informelles sans interprétation, généralement organisées en dehors de la période de réunion officielle de la session, avec la participation de certains membres du Comité. Ces réunions sont organisées par le Centre CCPR, une ONG qui coordonne la participation et la collaboration des OSC avec le Comité pendant la session

Pour vous inscrire à la séance d'information officielle, veuillez en informer le secrétariat par courrier électronique (cherry.balmaceda@un.org) avec copie à l'adresse générique du secrétariat (ohchr-ccpr@un.org). Il vous sera demandé de fournir une copie de votre déclaration avant la réunion formelle afin de faciliter le travail des interprètes.

La date limite d'inscription pour les deux séances d'information est fixée au 9 JUIN 2023.

Plus d'informations

Pour plus d'informations sur la manière dont les ONG peuvent participer au processus d'élaboration des rapports, veuillez consulter le site web du Centre pour les droits civils et politiques (CCPR Centre).

Coordonnées du Secrétariat

Courriel: ohchr-ccpr@un.org

Mme. Gabriella Habtom
Secrétaire du Comité
gabriella.habtom@un.org

Mme. Cherry Balmaceda
Programme Assistant
cherry.balmaceda@un.org